



A la une

[<RETOUR AUX ARTICLES](#)

09 Dezember 2020

UN NOUVEL OMBUDSMAN FIR KANNER A JUGENDLECHER



Le nouvel Ombudsman fir Kanner a Jugendlecher ([OKaJu](#)) a été désigné par vote secret au cours de la séance plénière du [9 décembre 2020](#). 45 députés ont voté en faveur de Charel Schmit, ancien président de Caritas accueil et solidarité et président honoraire de l'ANCES (l'association nationale des communautés éducatives et sociales).

« Viser un triple AAA pour le respect des droits des enfants »

Depuis février 2020, le pédagogue-enseignant est détaché à mi-tâche auprès du Ministère de la Justice et à mi-tâche auprès du Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse pour la fonction de chef de projet « *coordination de justice de processus de réforme de la protection de l'enfance et du système de justice pour l'enfants* ». Le volet des droits de l'enfant a donc fait partie des tâches accomplies par Charel Schmit et le fera à l'avenir. « *Ce qui m'a motivé, sont les cas individuels des enfants et des jeunes, que j'ai rencontré au fil des années et qui ont vécu une situation précaire. Et je ne pouvais les aider que de manière limitée. Maintenant, j'ai la possibilité de m'engager davantage !* » L'attention attribuée au respect des droits des enfants devrait être une priorité absolue. « *Il faut viser un Triple AAA dans ce domaine. On ne l'a pas encore, mais cela ne signifie pas qu'on ne peut pas l'atteindre dans 5 à 8 ans* », a expliqué Charel Schmit qui [succède à René Schlechter](#).

L'OKaJu à l'écoute des enfants

Dans une première réaction, le pédagogue de 48 ans, a voulu transmettre un message important aux enfants et jeunes : « *vous êtes importants et vous n'êtes pas seuls. L'OKaJu est à votre écoute.* » Le nouvel Ombudsman a également souligné l'importance d'écouter et de soutenir les jeunes notamment dans ces temps difficiles dus à la crise sanitaire. Le bien-être des enfants et des jeunes devraient faire l'objet des discussions dans le contexte de la pandémie du coronavirus. Une autre priorité est la réforme de la protection de la jeunesse qui est primordiale pour les droits de l'enfant au Grand-Duché.

Que le résultat du scrutin à la Chambre des Députés était clair dès le premier tour, est un bon signe pour la future collaboration entre l'OKaJu et la Chambre des Députés, selon Charel Schmit. Depuis [avril 2020](#), l'entité est rattachée au Parlement.

Dans le futur, le nouvel Ombudsman veut mettre l'accent sur la promotion des droits de l'enfant. La création de quatre nouveaux postes est prévue et devrait aider à rendre le travail de sensibilisation encore plus visible. En outre, les missions pourront se développer à l'avenir, par exemple en émettant des avis sur des projets de loi qui ne concernent pas à première vue les enfants, mais qui auront par leur application un impact sur les droits des enfants.

Retrouvez [ici](#) la première réaction du nouvel Ombudsman fir Kanner a Jugendlecher.

PARTAGEZ L'ARTICLE



© 2014 Chambre des Députés